

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA  
MARTINIQUE

03/05/2024

N° E24000004 /97

Le président du tribunal administratif

**Décision désignation commissaire enquêteur du 03/05/2024**

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 30/04/2024, la lettre par laquelle Monsieur le Directeur de la D.E.A.L demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

- *Une demande d'autorisation environnementale unique (AEU) présentée par la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM), pour l'extension du bassin Z'Abricots du port de plaisance de l'Etang Z'Abricots, sur le territoire de la commune de Fort-de-France ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

VU le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Lucienne Anicet DE MONTAIGNE est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Garry JULIENO est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Directeur de la D.E.A.L, à Madame Lucienne Anicet DE MONTAIGNE, à Monsieur Garry JULIENO et au maître d'ouvrage la CACEM.

Fait à Schoelcher, le 03/05/2024

Le président,

Jean-Michel LASO



Copie certifiée conforme  
La Greffière en Chef  
  
**Julie LEMAÎTRE**